

Bilan

Présenté en Euro

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	513 170,38	290 327,04	222 843,34	198 598,60	24 245	
Concessions, brevets, droits similaires	73 268,01	69 986,55	3 281,46	11 449,54	- 8 168	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	142 974,63	125 241,96	17 732,67	25 586,85	- 7 854	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 720,92		8 720,92	8 720,92		
TOTAL (I)	738 133,94	485 555,55	252 578,39	244 355,91	8 222	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	574 659,34		574 659,34	425 121,91	149 537	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	884,00		884,00		884	
. Personnel						
. Organismes sociaux				3 200,00	- 3 200	
. Etat, impôts sur les bénéfices	15 730,00		15 730,00	12 345,00	3 385	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 534,20		3 534,20	21 683,45	- 18 149	
. Autres	500,00		500,00	500,00		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	131 276,25		131 276,25	234 236,27	- 102 960	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance				15 032,01	- 15 032	
TOTAL (II)	726 583,79		726 583,79	712 118,64	14 465	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 464 717,73	485 555,55	979 162,18	956 474,55	22 688	

Bilan (suite)

Présenté en Euro

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 196 974,00)	196 974,00	196 974,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	218 773,46	218 773,46	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	19 697,40	19 697,40	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	270 490,65	248 119,43	22 371
Résultat de l'exercice	14 065,91	22 371,22	- 8 305
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	720 001,42	705 935,51	14 066
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	34 376,88	65 456,71	- 31 080
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	501,12	7,63	493
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 382,54	30 767,72	- 5 385
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	42 288,00	34 441,00	7 847
. Organismes sociaux	42 451,87	34 153,91	8 298
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	112 121,35	77 280,49	34 841
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 039,00	1 550,00	489
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		6 881,58	- 6 882
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	259 160,76	250 539,04	8 622
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	979 162,18	956 474,55	22 688

2Be-FFICIENT

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 196 974 euros

Siège social : 60 rue de Caumartin 75009 PARIS

RCS PARIS B 432 824 712

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2025

Le 27 juin 2025

Les Actionnaires de la Société 2Be-FFICIENT au capital de 196 974 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société sur convocation du Conseil d'Administration qui leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 10 juin 2025.

La feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'assemblée, tant en son nom propre qu'en sa qualité de mandataire, en entrant en séance.

Madame Evelyne MARTIN est appelée à présider la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

M *Joseph L. PERIN* et M *Yves PERIN* représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M qui accepte est désigné aux fonctions de secrétaire. *Wlodo RAKOTOHARIVEDO*.

Le bureau ainsi composé, Madame Evelyne MARTIN constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possédant ensemble *72224* actions sur les 98 487 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote, et donc que l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président informe les actionnaires qu'il n'a reçu aucune demande de vote par correspondance.

Le Président déclare également que le Cabinet LAINE, commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué par courrier recommandé avec avis de réception en date du 10 juin 2025.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels avec le tableau des résultats financiers réalisés au cours des cinq derniers exercices, le rapport du Conseil d'administration sur les modifications statutaires proposées aux actionnaires ;
- Le rapport général sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La liste des membres du Conseil d'administration (avec indication des mentions requises par la loi) ;
- La liste des Actionnaires arrêtée le 16^{ème} jour précédent la réunion ;
- Le tableau d'affectation de résultat ;
- Le texte du projet de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La feuille de présence avec les pouvoirs y annexés ;

- Les Statuts de la Société avant et après modifications ;
- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes et les avis de réception.

Le Président déclare alors que tous les documents ci-dessus énumérés ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés donnent acte de ce qu'ils ont été régulièrement convoqués et que l'ensemble des documents prévus par la législation en vigueur a été tenu à leur disposition.

Aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social n'ayant requis l'inscription à l'ordre du jour d'un projet de résolution, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président donne lecture et met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 se soldant par un bénéfice de 14 066 euros Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice. Le compte report à nouveau sera donc créditeur de 284 557 euros.

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030, le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire confié au Cabinet Lainé, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, 8 rue Dupont des Loges 75007 Paris, SIRET 397 635 681 00042.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée pour effectuer toute publicité partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été clos et signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Evelyne MARTIN



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE

